

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 50 (1905)
Heft: 4

Artikel: Les troupes alpines à l'étranger
Autor: Fonjallaz, Arthur
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-338308>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES TROUPES ALPINES A L'ÉTRANGER

(Pl. XIV)

Trois des nations qui nous entourent ont une organisation spéciale des troupes destinées à tenir les montagnes. Il est intéressant de comparer entre elles ces trois organisations au moment où l'idée des troupes alpines gagne heureusement du terrain dans notre pays.

FRANCE.

Sous Louis XIV apparaissent les premières troupes de montagne. Ce furent les *miquelets*, à ne pas confondre avec les bandits espagnols du même nom. On organisa, en 1689, un corps de 100 compagnies pour tenir tête aux Espagnols dans les Pyrénées.

En 1701, Catina forme un corps de *fusiliers* de montagne, à l'effectif de 54 compagnies. Plus tard, la Révolution nous montre Kellermann et ses *chasseurs des Alpes* dont l'existence fut de très courte durée.

Napoléon I^{er}, en 1808, rétablit les miquelets qu'il opposa aux Espagnols; puis ces troupes spéciales tombèrent dans l'oubli.

C'est seulement en 1873 qu'un député des Hautes-Alpes, M. Cezanne, proposa de créer des troupes de montagne. Son idée ne fut reprise qu'en 1875, pour échouer encore devant des considérations qui aujourd'hui nous paraissent futiles; le ministre de la guerre — général de Cissey — craignait d'immobiliser une partie des troupes dans un service spécial.

Il appartenait aux troupes françaises stationnées le long des Alpes de prouver, par l'exemple, ce qu'une unité entraînée à la montagne, pouvait fournir et quels services elle rendrait dans une guerre. Des bataillons commencèrent à manœuvrer en montagne; l'idée prit corps et les résultats furent jugés en haut

lieu d'une façon si satisfaisante qu'en 1881 on prescrivait des *manœuvres* dans les montagnes.

A ce propos, nous pourrions invoquer l'analogie entre ce qui se produit en Suisse et ce qui s'est passé en France. N'avons-nous pas été longtemps dans l'ignorance pour ainsi dire absolue des manœuvres de montagne? N'avons-nous pas dû en reconnaître la grande importance après les expériences des troupes de forteresse? N'avons-nous pas enfin compris qu'il était indispensable de savoir marcher en montagne?

C'est au général Ferron, ministre de la guerre, qu'il appartient d'avoir proposé le premier les transformations des bataillons de chasseurs du 14^e et 15^e corps en chasseurs alpins. Son projet ne fut pourtant pas adopté d'emblée, le ministère étant tombé. M. de Freycinet, son successeur, reprit la proposition et fut assez heureux pour en amener la réalisation le 24 décembre 1888.

On forma 12 bataillons alpins à 6 compagnies et 13 batteries de montagne. A chaque bataillon était adjoint une batterie et une subdivision de sapeurs du génie, le tout formant le *groupe alpin*. On obtint de cette façon 12 groupes, plus un, le troisième bis, formé par un bataillon du 97^e régiment d'infanterie. En outre, 7 bataillons de chasseurs territoriaux organisés comme les alpins complètent, en cas de mobilisation, la force active.

Le recrutement n'est pas exclusivement régional, les alpins provenant de toutes les contrées de France. Au total, en temps de paix, environ 10 000 hommes sous les armes; sur le pied de guerre 18 000 hommes de l'active et 7000 de la territoriale.

Comme nous le verrons dans la suite, il existe une différence capitale entre le recrutement des alpins français et italiens. Tandis que les premiers se recrutent sur toute l'étendue du territoire avec une préférence marquée pour les pays montagneux, les seconds proviennent essentiellement de la région de stationnement de la troupe. Ce dernier principe repose sur une conception très juste : la défense du foyer par l'habitant. Il est notoire que le montagnard tient plus que tout autre à sa vallée, à son chalet et à tout ce qui en dépend, et qu'il est au plus haut degré poussé à défendre la contrée où il est né. Les Français n'ont pas adopté le même système et ne paraissent pas devoir s'en plaindre. Il ne faut, en effet, pas oublier que si le recrutement régional est très juste en lui-même, il ne l'est plus

si les habitants émigrent dès leur enfance, comme c'est le cas de nombreux soldats italiens. Ainsi beaucoup des qualités qu'on se plaît à reconnaître aux montagnards disparaissent en peu de temps. Cette circonstance justifie le principe du recrutement national, basé sur le choix des hommes aptes au service de montagne. La mobilisation ne sera probablement pas si rapidement terminée, mais il y a mille moyens de remédier à cet inconvénient.

L'éducation des futurs alpins commence naturellement dans les garnisons d'hiver; elle se complète dès le mois de mai dans la haute montagne (garnisons d'été), précisément dans les secteurs de défense attribués aux différents groupes. Cette façon de procéder permet d'étudier à fond le pays et d'entraîner rationnellement les hommes. Les unités sont disloquées et réparties dans la contrée; elles travaillent au début isolément, plus tard — en juillet — elles se réunissent pour former le groupe alpin avec tous ses éléments. C'est la période des manœuvres qui dure généralement jusqu'au milieu du mois d'août. Elle est suivie des travaux aux œuvres d'art et aux retranchements, soit la mise en état ou la construction des routes et des fossés de tirailleurs dans la zone de défense. Enfin, au mois d'octobre, les troupes reprennent leurs garnisons d'hiver en ne laissant que de faibles détachements à la garde des forts.

* * *

L'équipement à donner aux alpins n'était pas un des problèmes les plus faciles à résoudre. Après des essais divers, on adopta à la fin de 1888, une tenue qui n'a subi depuis que des modifications partielles.

La caractéristique de l'alpin français est le béret, coiffure utile et pratique. La vareuse est ample, le col rabattu. Les bandes molletières s'adaptent au-dessous du genou sur un pantalon très large dans sa partie supérieure. La chaussure ferrée et faite à la mesure de l'homme; elle consiste en de solides brodequins napolitains.

Quant aux pièces de l'habillement proprement dit, nous les trouvons toutes en laine: c'est la chaussette, le caleçon, le maillot et la ceinture. L'équipement spécial pour la haute montagne est naturellement à disposition; ce sont les « Alpenstock », les piolets, les raquettes, les skis, les lunettes noires, les cordes, etc.



FRANCE



ITALIE



CHASSEURS ALPINS

La configuration de la frontière a dicté, pour ainsi dire, la répartition des groupes. Ceux-ci sont au nombre de quatre (1, 2, 3 et 3 bis) pour la Savoie et la partie supérieure de l'Isère (Chamonix, si la neutralité de la Suisse est menacée, la Tarentaise, la Maurienne supérieure, la Maurienne de Modane à Lans-lebourg).

Trois groupes (4, 5, 6) sont dans la vallée de la Durance avec Grenoble comme garnison d'hiver et le Briançonnais à occuper en temps de guerre (parties septentrionale, orientale et méridionale).

Le 7^e groupe a la garde de la vallée de Barcelonnette. Les cinq derniers sont répartis dans les Alpes Maritimes et occupent les vallées de la Tinée, de la Vésubie, de la Roya et la forte position de l'Authion.

Jetons encore un coup d'œil sur la formation de guerre. La *compagnie* comprend les éléments suivants :

1 capitaine (monté), 3 lieutenants ; total 4 officiers.

1 adjudant, 1 médecin auxiliaire, 1 sergent-major, 9 sergents (1 fourrier), 17 caporaux (1 fourrier) 1 caporal conducteur, 4 trompettes, 14 conducteurs, 4 soldats sanitaires, 212 soldats ; total 262 hommes de troupe, 11 bêtes de bât et 4 de trait.

Le *bataillon* à six compagnies est commandé par un lieutenant-colonel ou commandant. Il compte, sur pied de guerre, un état-major de 5 officiers (montés), 2 médecins (montés), 41 hommes de troupe, 16 quadrupèdes de convoi, 13 quadrupèdes de trait.

Au total, le bataillon a l'effectif suivant : 29 officiers (14 chevaux ou mulets), 2 médecins, 1625 hommes de troupe, 82 quadrupèdes de convoi et 37 de trait.

ITALIE.

Dans les différentes organisations successives, la tendance constante fut de grouper des troupes aussi mobiles que possible, capables de manœuvrer dans les terrains les plus variés.

Le pays fut divisé en zones administratives indépendantes les unes des autres, mais tactiquement destinées à atteindre le même but.

Au XVIII^e siècle, Charles-Emmanuel III soutint contre les Français une campagne de plusieurs années (1743-1744 et 1747).

Il répartit la zone montagneuse en secteurs défensifs, la défense de ces secteurs ayant pour but de fournir au gros de l'armée le temps nécessaire pour se rassembler et se porter au point le plus menacé.

Ce système reposait sur l'organisation suivante : le cordon des avant-postes formé par les troupes de milices et occupant les crêtes et les passages les plus importants. En deuxième ligne d'autres troupes locales et les troupes actives protégées par des retranchements passagers. En troisième ligne les forts et fortins dans les vallées et en dernier lieu une fortification identique aux débouchés des vallées dans la plaine.

Ce système exclusivement défensif convenait à la guerre qu'on entendait mener ; il localisait les opérations autour de la *commune*, véritable centre où l'ennemi était obligé de passer.

Il faut laisser écouler nombre d'années avant de retrouver soit une idée, soit une proposition tendant à former de véritables troupes alpines. Ce n'est qu'après les campagnes de 1866 et 1870 que les Italiens pensèrent à créer une troupe de montagne destinée à couvrir la mobilisation et à parer aux premières surprises si facilement exécutables dans les Alpes. Le 15 octobre 1872, le Parlement décida d'équiper 15 compagnies et l'initiateur — général Ricotti — fort de cet appui, donna de suite des normes destinées à préciser les avantages de cette nouvelle institution.

Il entendit former, dès le temps de paix, dans chaque grande vallée, des centres militaires ne dépendant pas du gros de l'armée mais capables d'être mobilisés immédiatement. L'idée de ces troupes alpines une fois lancée devait être fertile en résultats. Une réorganisation de l'armée ayant été entreprise en 1873, les 15 compagnies alpines furent portées à 24. En 1874, on en forma 7 bataillons, et déjà en 1878, les compagnies atteignent le nombre de 36, formant 10 bataillons. En 1882, les compagnies furent dédoublées, de 36 elles passent à 72 ; 3 ou 4 bataillons groupés formèrent un régiment, chaque régiment avec son dépôt.

Le général Ricotti, rentré au ministère en 1887, fit élever le nombre des compagnies à 75, effectif actuel, formant 22 bataillons dénommés selon les districts où il séjournent, et 7 régiments.

En résumé, les effectifs des troupes alpines sous les drapeaux progressèrent selon l'échelle suivante :

En 1875, 2,500 hommes (en chiffres ronds).

» 1877, 10,000 » »

» 1904, 11,000 » »

Les troupes de 2^e et 3^e lignes sont fournies par les hommes de l'active passant dans la milice mobile et de là dans la milice territoriale. Il y a 38 compagnies de milice mobile et 75 compagnies de milice territoriale (22 bataillons). Toutes ces troupes forment au total un effectif imposant qui triple ou quadruple l'effectif de 1904 indiqué ci-dessus, sans compter les quelques mille gardes douaniers (*guardie di finanza*) répartis le long de la frontière.

On ne doit naturellement pas mettre les troupes de deuxième et troisième lignes au rang de celles de l'active ; il n'en reste pas moins une armée de couverture devant laquelle les troupes de première ligne pourront manœuvrer.

Les compagnies de la milice mobile sont attachées aux bataillons actifs et elles mobilisent dans les magasins de bataillon. L'unité tactique étant le *bataillon*, le régiment n'est à vrai dire que l'unité administrative. C'est dans le dépôt du régiment que s'équipent les recrues et en temps de guerre les territoriaux.

Les compagnies de la milice territoriale sont attachées aux compagnies de l'active, mais leur formation en vingt-deux nouveaux bataillons est organiquement prévue.

D'après les données du budget, l'effectif de paix varie entre 110 et 200 hommes par compagnie. Dans la période sans recrues — dès le mois d'octobre à fin février — la compagnie compte 110 hommes ; après l'arrivée des recrues elle atteint le chiffre de 180 et finalement 200 au moment des manœuvres d'été.

Le *Memoriale per l'ufficiale sulle Alpi*, du major Donato Etna, donne la répartition suivante des bataillons :

1^{er} régiment (3 bataillons), siège à Mondovi, garnisons d'hiver à Oneglia, Cuneo, Mondovi.

2^e régiment (3 bataillons), siège à Bra, garnisons d'hiver à Bra, Albe, Dron.

3^e régiment (3 bataillons), siège à Turin, garnisons d'hiver à Turin, Pinerolo, Rivoli.

4^e régiment (3 bataillons), siège à Ivrée, garnisons d'hiver à Suse, Ivrée, Aoste.

5^e régiment (4 bataillons), siège à Milan, garnisons d'hiver à Bergame, Milan.

6^e régiment (3 bataillons), siège à Vérone, garnisons d'hiver à Bassane, Vérone.

7^e régiment (3 bataillons), siège à Conegliano, garnisons d'hiver à Padoue, Conegliano.

Le décret du 7 novembre 1887 avait institué un inspectorat dépendant immédiatement du ministre de la guerre avec siège à Rome, et chargé de maintenir l'uniformité dans l'instruction et dans toutes les questions touchant les alpins. Dès 1900, les fonctions d'inspecteur furent remises, non à un général habitant Rome, mais au plus ancien des généraux commandant un des groupes nouvellement formé. Il avait été entre temps décidé de réunir les régiments en trois groupes, commandés chacun par un major-général et constitués de la façon suivante :

I^{er} groupe, quartier général à Cuneo, 1^{er} régiment, 3 bataillons, 9 compagnies ; 2^e régiment, 3 bataillons, 12 compagnies.

II^e groupe, quartier général Turin, 3^e régiment, 3 bataillons, 12 compagnies ; 4^e régiment, 3 bataillons, 10 compagnies ; 5^e régiment, 4 bataillons, 12 compagnies.

III^e groupe, quartier général à Vérone, 6^e régiment, 3 bataillons, 10 compagnies ; 7^e régiment, 3 bataillons, 10 compagnies.

Les trois grands centres choisis sont entourés par des fortifications modernes. Les conditions politiques comme la situation géographique imposaient une répartition de troupes plus considérable sur la frontière française où nous trouvons les quatre premiers régiments. Le 5^e régiment détache trois bataillons directement sur la frontière suisse, son 4^e bataillon ainsi que les régiments du III^e groupe restant à la protection de la frontière autrichienne.

* * *

L'*équipement* des alpins n'est guère différent quant à la forme de celui de l'infanterie. La caractéristique réside encore dans la coiffure, un chapeau de feutre orné d'une plume. Tous les parements de l'uniforme sont verts, la tunique est de couleur bleu foncé, le pantalon gris clair se loge dans de forts souliers larges et montants. La pélerine avec capuchon remplace la capote.

* * *

L'*instruction* dans les quartiers d'hiver se poursuit jusqu'à la fin d'avril. Dès le mois de mai commencent les exercices en montagne, suivis à partir de juillet des manœuvres proprement dites. Les troupes cantonnent durant cette dernière période dans les villages les plus élevés ou dans les baraquements spécialement construits et dont la grande utilité — ceci soit dit en passant — est incontestable.

Ces baraquements de différentes dimensions sont construits par les alpins eux-mêmes; ils sont utilisables en tous temps, même dans les exercices d'hiver si fréquents chez nos voisins.

* * *

L'*armement* est identique à celui de l'infanterie de ligne. Le soldat porte 90 cartouches en temps de paix et 162 en guerre (en France 120).

Les *vivres* de réserve portés par la troupe consistent (comme en France) en deux rations. Quant à la *mobilisation*, les quelques mots que nous dirons serviront à compléter cette étude très brève et limitée aux points essentiels.

La mobilisation de la compagnie procède en deux échelons. Le premier échelon, composé des hommes sous les armes, part quelques heures après l'ordre reçu pour occuper la ligne avancée. Le deuxième échelon, formé des hommes en congé, se réunit au dépôt de la garnison d'hiver, s'équipe et rejoint le premier sous le commandement des cadres laissés en arrière par le premier échelon. Les effectifs indiqués plus haut montrent qu'il y aura toujours un nombre suffisant de soldats dans la première ligne; même en hiver 110 hommes suffiront pour tenir les positions préparées et connues longtemps à l'avance, d'autant plus que les opérations du côté adverse seront rendues lentes et souvent décousues. La prise de possession sera donc rapide et certaine. Reste à savoir si les effectifs seront complétés assez tôt pour permettre aux troupes de s'assurer l'initiative des opérations.

AUTRICHE.

L'Autriche a une organisation alpine très pratique. Celle-ci consiste à former des unités correspondant aux besoins de la guerre et au théâtre des opérations. En temps de paix on recrute six brigades d'infanterie de montagne, formées de un ou

de deux régiments avec un ou plusieurs bataillons de chasseurs.

En temps de guerre ces troupes forment des brigades ou des divisions de montagne avec un train spécial. Le Tyrol a en outre — comme chacun le sait — son organisation spéciale de chasseurs nationaux.

Un type de formation d'une division de montagne donnera la meilleure indication ; prenons par exemple la XVIII^e division formée pour l'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine :

Commandement : un lieutenant-général, un major chef d'état-major, un capitaine d'état-major.

Troupes : trois brigades de montagne et une réserve divisionnaire. Chaque brigade comptait un régiment d'infanterie, un bataillon de chasseurs aux I^e et II^e brigades et deux à la III^e brigade ; une batterie de montagne.

La *réserve* comprenait : une compagnie de chasseurs dalmates, un demi-escadron de cavalerie avec un peloton de chasseurs dalmates montés, une batteries d'artillerie de montagne et une batterie d'artillerie de campagne légère, trois compagnies du génie.

Les services étaient constitués par un escadron du train, trois escadrons de bêtes de somme, une section sanitaire de montagne.

*
* * *

Les quelques données ci-dessus nous montrent trois types différents de troupes alpines. Ces trois organisations varient selon le terrain et selon le but qu'on se propose. Tandis que la formation autrichienne convient pour ce pays, elle ne conviendrait probablement pas pour le nôtre où les organisations de *compagnies* et de *bataillons* devraient être la base du système. En premier lieu, il s'agirait de constituer les cadres des futures unités, ensuite d'organiser les unités dans la zone choisie de telle façon qu'elles puissent, seules ou réunies, remplir la mission voulue. Nous avons tous les éléments pour constituer ces unités et nous pouvons retirer soit des manœuvres en pays étrangers, soit de nos expériences, les indications nécessaires pour mener à bien l'organisation des futures troupes alpines.

A. FONJALLAZ,
capitaine à l'Etat-major général.

